



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION

ADMINISTRATION GENERALE ET JURIDIQUE

Affaire suivie par : Valérie SAMONDES

N°D2022-228-AGJ

OBJET : AVENANT 1 BAIL PROFESSIONNEL – MADAME BASCOLE- MADAME GARNIER – MADAME JULIA – MADAME MARTIN - MAISON DE SANTÉ PLURI PROFESSIONNELLE DE SAINT-SYLVESTRE-SUR-LOT

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le bail professionnel en date du 25 novembre 2014 pour le cabinet infirmier (25,80 m²) de la Maison de Santé Pluri professionnelle de Saint-Sylvestre-sur-Lot, signé entre les infirmières, Madame BASCOLE Marie-Laure enregistrée sous le numéro SIRET 37941350300036 et ADELI 476026265, Madame GARNIER Sylvie enregistrée sous le numéro SIRET 50417147100049 et 476035688 et Madame FOULHAC Marie-Line enregistrée sous le numéro SIRET 41842421400025 et ADELI 476020532 ;

Vu le courrier de Madame FOULHAC Marie-Line, infirmière, en date du 14 novembre 2022 relatif à la cession totale de son fond libéral au 31 décembre 2022 à Madame JULIA Camille, infirmière ;

Vu le courrier de Madame JULIA Camille, infirmière, en date du 21 novembre 2022, enregistrée sous le numéro SIRET 90859335300018 et ADELI 476137666 relatif à la reprise du bail professionnel de Madame FOULHAC Marie-Line à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la convention de cession totale d'un fond libéral d'infirmier signée entre Madame JULIA Camille, Madame FOULHAC Marie-Line et Fumel Vallée du Lot ;

Vu le courrier des infirmières, en date du 19 décembre 2022, relatif à la demande d'occupation de Madame MARTIN Bérengère, infirmière, à compter du 1^{er} janvier 2023, enregistrée sous le numéro SIRET 75386782900024 et ADELI 476121116 et indiquant les nouvelles modalités d'occupation du cabinet infirmier (25,80 m²) de la Maison de Santé Pluri professionnelle de Saint Sylvestre-sur-Lot entre les quatre infirmières ;

Considérant qu'il a lieu de modifier le bail professionnel au vu de la cession et de l'intégration de Madame MARTIN Bérengère, infirmière ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De prendre acte de la cession totale du fond libéral d'infirmier, au 31 décembre 2022, de Madame FOULHAC Marie-Line à Madame JULIA Camille ;

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com

AR Prefecture

047-200068930-20221230-D2022_228_AGJ-AR
Reçu le 06/01/2023

2°) – De signer un avenant au bail professionnel avec les infirmières Madame BASCOLE Marie-Laure enregistrée sous le numéro SIRET 37941350300036 et ADELI 476026265, Madame GARNIER Sylvie enregistrée sous le numéro SIRET 50417147100049 et ADELI 476035688, Madame JULIA enregistrée sous le numéro SIRET 90859335300018 et ADELI 476137666 et Madame MARTIN Bérengère enregistrée sous le numéro SIRET 75386782900024 et ADELI 476121116, pour la location du le cabinet infirmier (25,80 m²) de la Maison de Santé Pluri professionnelle de Saint-Sylvestre-sur-Lot,

3°) – De préciser que le loyer mensuel de location, charges comprises, est fixé à un montant total de quatre cent quarante et un euros et quatre-vingts centimes (441,80 €) soit un montant de cent dix euros et quarante-cinq centimes (110,45 €) par mois pour chaque co-preneur ;

4°) – De préciser que les modalités pratiques à cette location sont définies dans l'avenant 1 au bail professionnel signé entre les parties ;

5°) – De signer ou d'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 30 décembre 2022

Certifié exécutoire le : 06 janvier 2023

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 06 janvier 2023

Le Président
Didier CAMINADE

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com